



Compte rendu du comité de quartier du Coteau – Mercredi 16 novembre 2022

Étaient présents :

- Alexis TEILLET, Maire de Savigny-sur-Orge
- Mathieu FLOWER, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et à la démocratie locale
- Catherine CHEVALIER, Adjointe au Maire déléguée au cadre de vie et aux déplacements
- André MULLER, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à la réforme de la police municipale
- Muriel BARRET-CASTAN, Directrice générale adjointe services techniques
- Marius NICE, Chef de la Police municipale

Introduction

Savigny-sur-Orge a été découpée en 6 comités de quartier :

- Quartier de l'Orge
- Quartier Grand-Vaux
- Quartier Jean Moulin
- Quartier Mairie
- Quartier du Coteau
- Quartier du Plateau

Les comités de quartier sont ouverts à tous. Deux fois par an, tous les habitants peuvent participer et évoquer les sujets de leur quartier pendant deux heures (19h30-21h30).

Chaque comité de quartier fait l'objet d'un ordre du jour. À l'occasion du premier comité de quartier du Coteau, ont été abordés les sujets suivants :

- I) Cadre de vie
 - 1) Modification du PLU n°3
 - 2) Étude pour le plan de circulation et de stationnement
 - 3) Plan de sobriété énergétique

- II) Sécurité
- III) La vie de votre quartier
 - 1) Campagne de sécurisation sur l'avenue Paul Sumien, en lien avec Juvisy-sur-Orge
- IV) Temps d'échanges

Chaque comité de quartier fait également l'objet d'un compte rendu. Ce compte rendu est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

I) Cadre de vie

1) Modification du PLU n°3

En parallèle de la procédure d'élaboration du PLU intercommunal, Savigny-sur-Orge a décidé d'engager une modification de son PLU afin de permettre, dès 2023, la réalisation de projets et d'adapter certaines règles au nouveau programme municipal.

Cette modification répond à 3 objectifs :

- Viser un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux
- Renforcer le paysage et la nature en ville
- Favoriser le vivre ensemble et répondre à la diversité des besoins

Le bureau d'études Espace Ville a été désigné en avril 2022 pour définir les objectifs et accompagner la commune dans les phases d'élaboration du dossier. Par une délibération du 23 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé ces objectifs.

Les mois d'octobre et novembre 2022 ont été consacrés à la phase de concertation, durant laquelle les habitants ont été conviés à des ateliers thématiques et une réunion publique.

La prochaine étape est le lancement de l'enquête publique en février 2023. D'ici là, il est possible d'inscrire des remarques dans le registre de concertation disponible en mairie.

2) Étude pour le plan de circulation et de stationnement

Une étude de Pôle d'Échange Multimodal, financée par la région Île-de-France, est actuellement réalisée autour de la Gare dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Plan de déplacement Urbain d'Ile-de-France (étude du « Pôle Gare »).

En complément, la Ville souhaite étendre sa réflexion à l'ensemble du territoire en procédant à la réalisation d'une étude de circulation et de stationnement concernant la totalité des voies et espaces ouverts à la circulation et au stationnement. Cette étude sera réalisée durant l'année 2023.

Elle va connaître 3 étapes clés :

- Réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre de stationnement, du plan de circulation et de leur usage
 - *L'ensemble des éléments analysés seront repris sous la forme d'un rapport de synthèse mettant en lumière le degré d'adéquation de l'offre de stationnement disponible au regard des besoins et usages observés. Cette synthèse permettra également de mettre en évidence les secteurs où l'offre de stationnement n'est pas suffisante et où le stationnement est gênant.*

- Proposition de scénarii ou de schémas de principe
 - *Le but est d'améliorer la circulation et les conditions de stationnement tout en respectant et accompagnant les nombreux projets, en particulier celui de la future ZAC Cœur de ville / Gare.*

- Élaboration du scénario retenu et réalisation du Schéma directeur de circulation et de stationnement de Savigny-sur-Orge
 - *Les retours des commerçants et des habitants lors des ateliers de concertation par quartier menés lors de l'étape 1 permettront de disposer de données qualitatives et du ressenti des usagers sur le stationnement. L'objectif des ateliers est de comprendre l'usage actuel du stationnement, les difficultés rencontrées et les attentes pour les 5 prochaines années.*

Les objectifs finaux de l'étude sont de résorber les points noirs pour chaque mode de transport, d'améliorer et fluidifier la circulation en ville et d'apaiser la circulation pour favoriser les modes actifs (marche à pied, vélo, trottinette...).

3) Plan de sobriété énergétique

Devant l'ampleur de la crise énergétique et des conséquences directes sur les finances communales, la Ville a décidé de s'engager dans un vaste plan de sobriété et d'exemplarité pour préserver la qualité des services publics, sans faire peser sur les habitants la flambée des prix de l'énergie.

Ainsi, la Ville met en place au sein de ses services, dans ses relations avec ses prestataires et partenaires, des bonnes pratiques et bons gestes destinés à encourager et diminuer la baisse des consommations.

La mobilisation de l'ensemble des services de la Ville et l'engagement de tous en faveur de plus de sobriété permettront à la commune de réduire ses consommations de 10 % d'ici 6 mois et de viser la neutralité carbone à horizon 2040.

Plusieurs axes sont visés dans le plan de sobriété et d'exemplarité :

- La sensibilisation, la communication et la prévention des agents et des usagers et des équipements publics de la ville
- L'exemplarité au sein des équipements publics
- Le changement des habitudes de travail et d'utilisation des équipements publics
- Une politique publique volontariste d'entretien et de rénovation des bâtiments

Le détail des mesures est disponible aux pages 17 à 21 du magazine municipal novembre/décembre 2022.

II) Sécurité

Depuis décembre 2021, la Police municipale de Savigny-sur-Orge est dotée de 6 agents supplémentaires. La Ville bénéficie désormais de 11 policiers municipaux. Elle bénéficie également de 4 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Cette augmentation des effectifs permet d'expérimenter de nouveaux horaires pour la Police municipale - elle intervient actuellement de 8h à 00h, 5 jours par semaine, et de 8h à 20h, 2 jours par semaine – et d'élargir ses missions (multiplication des actions coup de poing, prévention routière, lutte contre le harcèlement scolaire...).

Les deux conventions de partenariat signées avec Viry-Chatillon et Juvisy-sur-Orge, en juin 2022, permettent de mener des opérations conjointes de sécurisation lors d'opérations ponctuelles, de manifestations sportives et/ou culturelles.

Le retour du dispositif « Voisins Vigilants », au premier trimestre 2023, va aussi permettre de réduire efficacement l'insécurité et de créer un cadre de vie agréable pour les Saviniens. Les habitants ne doivent toutefois pas se substituer aux policiers.

La Ville rappelle qu'il est possible de contacter aux horaires d'ouverture :

- 1) La Police municipale au 01 60 48 89 19 (06 20 66 47 92, en cas d'urgence)
- 2) La Police nationale au 17

III) La vie de votre quartier

1) Campagne de sécurisation sur l'avenue Paul Sumien, en lien avec Juvisy-sur-Orge

Plusieurs riverains, Saviniens mais également Juvisiens, se sont plaints de la vitesse importante de certains automobilistes sur l'avenue Jean Allemane.

Il a donc été décidé que des contrôles coordonnés avec la Police municipale de Juvisy-sur-Orge allaient être mis en place 2 fois par mois.

À plus long terme, une réflexion sur l'aménagement de l'avenue pourra également être envisagée.

IV) Temps d'échanges

Les sujets abordés :

- Agrandissement de l'école élémentaire Aristide Briand

Le nombre d'habitants de Savigny-sur-Orge augmentant progressivement, il est essentiel d'accroître la capacité de la commune à accueillir de jeunes enfants.

C'est pour cela que certaines écoles font l'objet d'une étude programmatique pour préparer l'agrandissement des écoles.

Une mutualisation des locaux est actuellement en réflexion concernant l'école élémentaire Aristide Briand.

- Propreté du quartier

La propreté est une priorité de la municipalité. Sensible aux retours des habitants du quartier, la Ville est en train de revoir son marché public de propreté.

À l'avenir, les agents et machines bénéficieront de balises GPS afin de passer régulièrement là où il y a besoin.

- Constructions sur le boulevard Aristide Briand

Afin de préserver au maximum l'ensemble des quartiers pavillonnaires d'un urbanisme dense, le dernier Plan d'Occupation des sols (POS), en 1997, avait déjà fixé l'axe Henri Dunant / Aristide Briand comme zone de densification pour des programmes collectifs d'habitation.

Ces dispositions règlementaires ont été reprises dans le PLU de 2016.

Cet axe structurant a pour vocation d'être aménagé en boulevard urbain, avec des commerces, des places de stationnement, des cheminements piétons adaptés, des plantations d'alignements et des circulations douces.

- Dangerosité de la rue des Cailles

La rue des Cailles est régulièrement prise pour un raccourci pour rejoindre la N7 et certains conducteurs y roulent vite.

La Ville est consciente de cette problématique et de la dangerosité que de tels comportements engendrent.

Grâce à l'augmentation des effectifs de la Police municipale, des patrouilles ont régulièrement lieu dans la rue des Cailles.

- Projet du « Pôle Gare »

Une étude sur le « Pôle Gare » va être lancée sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en janvier 2023.

Cette étude doit permettre de définir des aménagements des espaces publics, des estimations de coûts et un calendrier prévisionnel de réalisation.

Alors que la période automne/hiver 2022 est consacrée à l'élaboration de propositions d'aménagement (les habitants de quartier et les usagers de la gare sont conviés à un atelier de concertation le 19 décembre). Le 1^{er} semestre 2023 permettra de développer le schéma d'aménagement retenu et de formaliser le projet de pôle.

- Démocratie participative

Très attachée à répondre aux courriers des habitants, la Ville a recruté une chargée de mission relations avec les habitants au début de l'année 2022.

Mis en place à partir de novembre 2022, les comités de quartier sont de véritables lieux d'échanges et de réflexion autour de la vie de la Ville de Savigny-sur-Orge.

Enfin, une application citoyenne sera lancée en janvier 2023. En la téléchargeant, les habitants pourront facilement signaler des troubles à l'ordre public et répondre à des sondages.

Prochaine session

La prochaine session des comités de quartier aura lieu au printemps 2023.

D'ici là, il est possible de poser des questions ou de proposer des sujets à l'ordre du jour à l'adresse mail suivante comitesdequartier@savigny.org.